



**DELIBERATION N° 22/147 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICA DI U TAVULEDDU DI L'EFFITTIVI DI A CULLITTIVITÀ
DI CORSICA**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 octobre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à Mme Vanina LE BOMIN
Mme Valérie BOZZI à Mme Charlotte TERRIGHI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anna Maria COLOMBANI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Christelle COMBETTE à M. Didier BICCHIERAY
Mme Lisa FRANCISCI à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à Mme Frédérique DENSARI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Xavier LACOMBE à Mme Santa DUVAL
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Véronique PIETRI à Mme Serena BATTESTINI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. François SORBA à M. Jean-Paul PANZANI
Mme Julia TIBERI à M. Antoine POLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI,
Pierre POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité,

Ont voté POUR (32) : Mmes et MM.

Jean-Felix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI

BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

N'ont pas pris part au vote (17) : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI

Ont voté CONTRE (10) : Mmes et MM.

Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Paul QUASTANA, Julia TIBERI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE la création des postes suivants dans le cadre des opérations de recrutement :

- 1 poste de travailleur social CRIP Cismonte relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs,
- 1 poste de psychologue relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux,
- 1 poste de travailleur social service mineurs non accompagnés et jeunes majeurs en Cismonte relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs,
- 1 poste de travailleur social Maintien à domicile Punta Suttanaccia relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs,
- 1 poste de travailleur social Maintien à domicile au sein du bureau AEMO Pumonte relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs,
- 1 poste de puériculteur(trice) ou infirmier(ère) spécialisé(e) en petite enfance relevant du cadre d'emploi des puériculteurs territoriaux ou des infirmiers territoriaux,
- 1 poste de chargé de mission urbanisme et aménagement, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste de chargé(e) de mission PBACC - PTGE relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux,
- 1 poste de gestionnaire mobilité et recrutement relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 poste de conseiller en accompagnement individuel relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des psychologues territoriaux,
- 2 postes de gestionnaires au sein du service des carrières et des retraites relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux,
- 2 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Et **DIT** que ces cadres d'emploi créés en surnuméraire pour permettre d'ouvrir les appels à candidature sur plusieurs cadres d'emploi seront supprimés dès la clôture de la procédure de recrutement et l'arrivée effective de l'agent.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la transformation de poste et les ajustements suivants :

- Transformation du poste de chef de bureau prévention, service prévention au sein de la direction de la protection de l'enfance en un poste de travailleur social relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs.

ARTICLE 3 :

APPROUVE la création suivante dans le cadre des demandes de changement de filière :

- 1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques.

ARTICLE 4 :

AUTORISE, en cas d'impossibilité de recruter des agents statutaires, le recrutement d'agents non titulaires.

ARTICLE 5 :

PRECISE qu'en cas de recrutement d'agents non titulaires, la rémunération versée le sera par référence à celle d'un fonctionnaire placé dans la même situation.

ARTICLE 6 :

PRECISE que les crédits nécessaires aux recrutements dont il s'agit seront imputés aux programmes 6161, 3214 et 5218.

ARTICLE 7 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 octobre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 27 ET 28 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICA DI U TAVULEDDU DI L'EFFITTIVI DI A
CULLITTIVITÀ DI CORSICA**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer des modifications du tableau des effectifs, afin de l'adapter à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutements ou de gestion des effectifs de la collectivité.

Il est à rappeler que les créations des postes budgétaires ne se concrétisent pas systématiquement par une hausse des effectifs de la Collectivité. En effet, les opérations de gestion ainsi que les créations de cadre d'emploi en surnuméraire ne viennent pas augmenter les effectifs ; pas plus que les remplacements des départs à la retraite.

1. Opérations de recrutement

Dans le cadre des opérations de recrutement, il est nécessaire de prendre en compte de nouveaux besoins au sein des services ou la nécessité de procéder à des remplacements :

1.1. Au sein de la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires et conformément à la politique de recrutement dans le domaine social et sanitaire, actant que tout départ d'un travailleur social de la DGA doit être systématiquement remplacé, il est proposé de créer :

A la direction de la protection de l'enfance :

Compte tenu des tensions fortes que connaissent les services de la Direction de la Protection de l'Enfance à l'instar de l'ensemble des autres territoires au niveau national, il est nécessaire de remplacer de manière urgente des pertes d'effectifs d'une part, et de créer des postes en renfort des équipes d'autre part, particulièrement au sein du service de recueil des informations préoccupantes. En effet le service CRIP Cismonte connaît actuellement une importante augmentation de son activité qui se traduit par une augmentation du nombre de informations préoccupantes à traiter. Le traitement de ces informations nécessite une analyse de premier niveau réalisée par les personnels de la CRIP et il y a donc lieu de créer aujourd'hui en renfort :

- **1 poste de travailleur social CRIP Cismonte relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs.**

Ainsi l'effectif sera porté à deux travailleurs sociaux à la CRIP comme c'est le cas actuellement en Pumont.

Il est également proposé la création d'un poste de psychologue extrême sud rattaché

directement à la direction de la protection de l'enfance : Il s'agit d'un besoin nouveau identifié suite au constat une sur-sollicitation d'un psychologue vacataire qui ne semble plus opportune en termes de coût et de respect de la réglementation. En effet, un besoin permanent ne doit pas être compensé par le biais de vacations.

Aussi il y a lieu de créer :

- **Un poste de psychologue relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux**

Par ailleurs, il y a lieu de créer les postes suivants en remplacement d'agents partis en mobilité interne :

- **1 poste de travailleur social service mineurs non accompagnés et jeunes majeurs en Cismonte relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs**, en remplacement d'un agent parti en mobilité interne au sein de la direction de l'autonomie.
- **1 poste de travailleur social Maintien à domicile Punta Suttanaccia relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs** en remplacement d'un agent redéployé en interne au sein de la direction de la protection de l'enfance.
- **1 poste de travailleur social Maintien à domicile au sein du bureau AEMO Pumonté relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs** en remplacement d'un agent redéployé en interne au sein de la direction de la protection de l'enfance.

A la direction de la Promotion de la Santé et de la Prévention Sanitaire, suite au départ d'une puéricultrice en mobilité interne, il y a lieu de créer :

- **Un poste de puériculteur(trice) ou infirmier(ère) spécialisé(e) en petite enfance relevant du cadre d'emploi des puériculteurs territoriaux ou des infirmiers territoriaux**

1.2. Au sein de la DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires, la mission urbanisme, placée sous l'autorité de l'adjoint à la directrice générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires (ADT) a pour vocation de renforcer, stabiliser et garantir la relation « métier » en matière de politiques d'aménagement et d'urbanisme :

- A l'externe, entre la Collectivité de Corse (CdC), ses opérateurs (Agence de l'urbanisme et de l'énergie et Office foncier notamment) et ses divers partenaires concernés,
- En interne, au sein de la CdC.

Il s'agit d'une petite équipe (actuellement 2 agents), dotée d'une forte expertise technique qui fonctionne essentiellement en mode projet dans un environnement complexe.

Parmi les missions qui lui sont confiées, elle est chargée, notamment, de :

- Co-piloter avec l'AUE l'analyse globale du PADDUC ;

- Assurer une représentativité de la CdC et suivre l'activité des instances dédiées (Conseil des Sites, Chambre des Territoires, CTPENAF, Conseil Territorial d'Aménagement Foncier, CAUE, CAUC etc.) ;
- Renforcer le champ d'intervention de la CdC en matière d'occupation du sol (notamment la gestion de l'avis de Personne Publique Associée de la CdC dans le cadre de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme) ;
- Proposer les outils opérationnels et de suivi des politiques d'aménagement et d'urbanisme.

Aujourd'hui il est nécessaire de la renforcer avec un chargé de mission « urbanisme et aménagement ». Son rôle consistera à recueillir, auprès de l'ensemble des Directions et Agences de la Collectivité de Corse, l'avis en tant que Personne Publique Associée (avis PPA) de la Collectivité de Corse pour répondre aux sujets relatifs aux différentes enquêtes publiques. Il participera également au bilan puis à la modification ou révision du PADDUC. Ce poste a été diffusé en interne et n'a suscité aucune candidature.

Aussi il est proposé de créer :

- **1 poste de chargé de mission urbanisme et aménagement, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux**

Par ailleurs, au sein de la mission Eau, et dans le cadre du Plan du Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), il est nécessaire de prendre en compte le déploiement du Plan de Territoire de la Gestion de l'Eau (PTGE). Face aux enjeux forts pour le territoire, il est proposé de renforcer les effectifs de cette mission avec le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission qualifié(e) qui viendra apporter son concours aux travaux déjà engagés.

Il est donc proposé de créer :

- **1 poste de Chargé(e) de mission PBACC - PTGE relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux**

1.3. Au sein de la DGA en charge des systèmes d'informations, de la communication interne et des ressources humaines

La Direction des parcours professionnels a en charge l'accompagnement des agents de la collectivité de Corse dans le cadre de leurs parcours professionnels, la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelles des emplois et des compétences et les questions relatives à la mobilité et aux recrutements.

Cette direction, créée à la fusion, est en sous-effectif avéré et ne parvient pas à pourvoir ses postes en interne. A titre indicatif le service mobilité, recrutement et valorisation des parcours traite plus de 700 opérations par an (mobilité interne, recrutement externe, lauréats concours, changements de filière, gestion des personnels saisonniers) pour un effectif global de 7 agents (2 en Cismonte et 5 en Pumonte). Il est aujourd'hui impérieux de renforcer ce service composé de trois bureaux fonctionnant en binômes. Ce fonctionnement montre en effet aujourd'hui ses limites et il y a lieu, à terme, de renforcer chaque bureau par un agent gestionnaire mobilité et recrutement supplémentaire. Ce déploiement sera pluriannuel et il est aujourd'hui proposé de créer, particulièrement afin d'accompagner le changement de

méthodologie de gestion du tableau des effectifs, :

- **1 poste de gestionnaire mobilité et recrutement relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux**

La mission transversale accompagnement individuel a en charge de l'accompagnement à la définition et mise en œuvre du projet professionnel des agents de la collectivité et le suivi des apprentis. Cette mission est composée aujourd'hui du chef de mission et d'un seul agent conseiller en accompagnement en Pumont. A titre indicatif, 51 agents sont suivis pour des bilans de compétences dans le cadre desquelles a minima 24H par agent doivent être mobilisées. 27 agents sont en attente de prise en charge, le prochain créneau disponible étant fixé au début du mois de décembre et 61 apprentis seront suivis sur cette année scolaire. Compte tenu du nombre croissant de saisine des agents il est donc proposé de créer :

- **1 poste de conseiller en accompagnement individuel relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des psychologues territoriaux**

Par ailleurs, au sein de la direction de la gestion statutaire, dans le cadre de l'infructuosité des appels à candidature interne, suite à deux départs d'agents, il est nécessaire de pourvoir deux postes vacants qui sont indispensables à la continuité des activités en évolution constante de ce service. En effet ce service a en charge l'accompagnement des agents et la gestion de leurs carrières depuis leur recrutement jusqu'à leur départ à la retraite (échelons, disponibilité, avancement, promotion, reclassement, gestion des réformes statutaires, ruptures conventionnelles, retraites, validation de service).

Aussi, il est proposé de créer :

- **2 postes de gestionnaires au sein du service des carrières et des retraites relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux.**

2. Mobilité des personnels ATTEE

Au sein de la DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la langue corse, afin de permettre à deux agents actuellement en poste au sein des établissements d'enseignement (EPL) de bénéficier d'une mobilité au sein des services de la collectivité, il est proposé de créer :

- **2 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux**

3. Ajustements et modifications de certaines opérations de recrutement

Dans le cadre des opérations de recrutement, il est nécessaire d'effectuer certains ajustements concernant des postes ayant déjà fait l'objet d'une délibération de votre Assemblée. Ainsi, il est proposé de :

- Procéder à la transformation du poste de chef de bureau prévention, service prévention au sein de la direction de la protection de l'enfance en un poste de travailleur social relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs.

4. Demande de changement de filière

En ce qui concerne les agents ayant formulé une **demande de changement de filière**, car occupant des postes dont les missions relèvent d'un autre cadre d'emploi et afin de mettre en adéquation le grade et les fonctions occupées, il est proposé de créer :

- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques**

Il est précisé que le cadres d'emploi occupés par les agents jusqu'alors sera ensuite supprimé du tableau des effectifs après leur nomination effective.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.